

Mobilisation du 17 juin

Agir aujourd'hui afin de préserver l'avenir

JUIN 2021

Certains ont estimé qu'il était trop tôt pour se mobiliser alors que nous étions tous informés que la DSR préparait, en concertation avec le ministère du Travail, la privatisation de l'épreuve HC des titres professionnels du groupe lourd. D'autres, fatalistes, pensent qu'il est trop tard pour changer les choses.

TROP TÔT, les IPCSR et DPCSR insuffisamment informés ?

Le SANEER n'a pas attendu les réunions syndicales du mois de juin pour alerter des menaces qui planaient sur notre activité. Il l'a fait lors des RIS des mois de décembre et mars, comme l'attestent nos très nombreuses publications.

Ces menaces se sont rapidement concrétisées, tant dans le rapport de l'IGA que lors de la parution, le 2 mai dernier au Journal officiel, des arrêtés relatifs aux titres professionnels modifiés.

TROP TÔT ! Faut-il attendre d'être au pied du mur pour concerter les IPCSR et DPCSR ?

Audition du SANEER par l'Inspection Générale de l'Administration (IGA)

2 décembre

L'Inspection Générale de l'Administration est chargée par le ministre d'élaborer des propositions à court terme pour réduire les dépenses et améliorer l'efficacité de l'État. Elle a pour mission de faire passer les mesures prises pour y répondre, en effet, au stade de la mise en œuvre.

Le 20 novembre, le SANEER a été auditionné par deux inspecteurs de l'IGA afin d'évaluer l'état de la situation et les améliorations possibles. Le SANEER a demandé à être auditionné début décembre, pour avoir le temps de préparer ce dossier particulièrement sensible. L'audition s'est déroulée en visioconférence le 17 décembre.

DES CONSTATS CONTRADICTOIRES

Les inspecteurs de l'IGA, en introduction, nous ont fait part de la préoccupation du montant des dépenses et de la nécessité d'optimiser les dépenses. Ils ont souligné le caractère médiatique soulevant les embouteillages à l'examen. Des mesures, même limitées, doivent être prises pour répondre à l'attente de candidats...

Le SANEER a été immédiatement inscrit en faveur de l'analyse pessimiste de la situation constatée sur les délais de passage des candidats dans un bilan partagé, reposant non pas sur des chiffres, mais sur la situation réelle.

350 000 candidats prêts, en attente de passer l'examen ? Non !

L'impact de la pandémie sur l'écosystème de l'éducation routière, c'est :

- Première période du 17 mars au 10 mai ;
- Arrêt total de l'activité des ECEA et des examens ;
- Reprise dès le 11 mai, des examens B le 8 juin ;
- Sur les examens B, 32,5 jours d'arrêt (hors jours fériés et WE) ;
- Sur les formations, 43,5 jours d'arrêt (hors jours fériés et dimanches) ;
- Arrêt de l'activité formation des ECEA ;
- Les examens ont lieu ;
- Rallongement de l'activité dans un certain nombre de départements dû au nombre de candidats ;
- Sur les formations, 25 jours d'arrêt (hors jours fériés et dimanches) ;

Sur ces deux périodes, l'impact réel a été le non-programme des examens pendant 32,5 jours et 65,5 jours pour les formations. Seuls les 10 premiers jours de la première période ont vu l'annulation des examens programmés. Considérant que les IPCSR effectuent en moyenne 150 000 examens B par mois, en réalité, jusqu'à 65,000 candidats se sont vu annuler par l'annulation de leur examen.

Le SANEER, 1ère force syndicale de la filière Éducation et Sécurité Routières

A notre demande, nous étions reçus le 15 septembre 2020 par le Sous-directeur ERPC, afin qu'il affirme ou infirme les "rumeurs" d'éviction des IPCSR des épreuves HC des TP (actualité du 17/09/2020). Puis, le SANEER a, par deux fois, courant septembre 2020 puis en avril 2021, consulté, les

Préconisations de l'Inspection Générale de l'Administration (IGA)

30 avril 2021

À la suite de l'annonce de la parution de l'arrêté relatif au déploiement du système d'examens et des adaptations ad hoc, le réseau routier a été informé du jour même de la mise en œuvre de la mesure. Le rapport de l'IGA sur la réduction des délais de passage de l'épreuve pratique du permis B suite à la crise sanitaire.

Le rapport a été adressé au Ministère. Il y a quelques semaines. Ce dernier a chargé le Délégué de présenter les 10 recommandations proposées aux organisations syndicales représentatives.

Le rapport fait des résultats suite à l'année 2020 et l'IGA a essayé d'objectiver les points d'examens et le calcul du report de candidats sur 2021.

Le délai moyen a été de 10 jours de l'été 2020 et il y a quelques 150 000 examens B en retard.

Dans l'attente de l'IGA nous présentons les 10 recommandations prioritaires dans le rapport.

1. Accélérer le déploiement d'un système d'information afin d'améliorer la visibilité sur la demande réelle de places d'examen.
2. Reconstituer les examens supplémentaires en 2021. Renouvellement de la mise en place de 80 000 examens supplémentaires ainsi qu'un levier d'incitation.
3. Recourir aux DPCSR et aux adjoints pour assurer les examens pratiques B.
4. Profiter de la saisonnalité du permis de conduire pour recenser certains examens, par exemple aux examens modes en période hivernale.
5. Concentrer tous les examens B sur les centres principaux afin d'éviter les déplacements des IPCSR sur les centres secondaires, gâchis de crédits temps et donc d'abandon des IPCSR.
6. Recours au recrutement d'examineurs contractuels pour une période de 2 ans.
7. Activer l'entraide entre départements proches, voir au niveau régional et non pas comme actuellement au niveau national.
8. Développer un réseau sous forme de maillage territorial pour renforcer le nombre d'IPCSR avec des IPCSR en réserve ou des gendarmes formés à l'évaluation des examens B.
9. Libérer les IPCSR des examens hors circulation des titres professionnels relevant du ministère du Travail.
10. Suite au bilan de la première externalisation des ETG, le rapport demande une étude sur la possibilité d'externaliser toutes les ETG.

Le SANEER, 1ère force syndicale de la filière Éducation et Sécurité Routières

IPCSR et DPCSR sur la privatisation de l'épreuve HC des TP et publié un grand nombre d'actualités sur ce sujet et rédigé des bulletins d'informations.

LE SANEER lui, comme se doit une organisation syndicale, a rempli sa mission d'information sur les dangers qui nous menacent.

Le 17 juin 2021, mobilisons-nous pour notre avenir !

TROP TARD POUR AGIR ?

Certains de nos collègues, fatalistes, se demandent s'il n'est pas trop tard...

Il était important d'essayer de faire entendre raison à nos interlocuteurs, tant de la DSR que de la DRH, de même, lors de notre audition, aux deux Inspecteurs de l'IGA. En parallèle, le SANEER s'est attelé à informer, des dangers, les IPCSR et DPCSR.

Cela prend du temps ... Mais le temps de l'action est venu ! Pour une organisation syndicale, ne pas réagir, c'est se rendre complice de l'Administration !

Trop tard ? NON

Des arrêtés peuvent être abrogés ou tout simplement, jamais mis en application.

Les discussions sur le projet de loi de finances 2022, à ce jour, ne sont pas finalisées. Il est encore temps pour le ministère de l'Intérieur de porter notre dossier de revalorisation du régime indemnitaire des IPCSR et DPCSR. Après le 15 juillet, il sera trop tard ! Le SANEER a d'ores et déjà obtenu, de la DRH, qu'une réunion sur ce sujet se tienne prochainement.

La mobilisation, notre mobilisation, du 17 juin ouvrira la porte des négociations.

Le ministère de l'Intérieur
... Le ministère de la discrimination salariale ?

JUN 2021

Depuis le 1^{er} janvier 2016, année de la mise en place du RIFSEEP* pour les corps des IPCSR et DPCSR, le SANEER n'a cessé de travailler à la revalorisation du régime indemnitaire.

Leader sur ce dossier, le SANEER a obtenu :

- En 2018, la revalorisation de l'IFSE de 45 % (la prime mensuelle des IPCSR et DPCSR affectés en Île-de-France pour un montant total de 526 900 €.
- En 2019, la revalorisation d'un montant de 100 € du CIA (prime annuelle versée en décembre), ce qui a porté le CIA des IPCSR à 250 € et celui des DPCSR à 300 €.
- En 2020, une enveloppe catégorielle de 216 750 a porté le CIA des IPCSR à 410 € et celui des DPCSR à 440 €.

Ces revalorisations sont à porter au crédit de notre seule organisation syndicale.

* régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel



CES REVALORISATIONS SONT-ELLES SUFFISANTES ?
NON !

Malgré l'effort budgétaire consenti, le SANEER constate que les corps des IPCSR et DPCSR sont victimes d'un véritable décrochage indemnitaire qui, s'il n'est pas corrigé, peut être qualifié de discrimination salariale envers les deux corps de la filière sécurité routière. Pour ce faire le SANEER revendique un alignement du CIA sur celui des corps analogues administratifs et techniques du ministère.

Soit :

Le SANEER, 1ère force syndicale de la filière Éducation et Sécurité Routières

Le 17 juin 2021, mobilisons-nous pour notre avenir !

SE MOBILISER POUR L'AVENIR

Aujourd'hui, c'est la privatisation d'une des épreuves d'un examen du permis de conduire Et demain ? L'épreuve en circulation des titres pro du groupe lourd ? La DISR, lors de notre audience, constate que ce ne sont plus les IPCSR qui interviennent sur les épreuves des diplômes de l'Éducation nationale Une menace à peine voilée...

Ensuite ... L'épreuve HC du permis de conduire motocyclette ?

Et après quoi d'autre ???

Il faut dire STOP à cette politique de démantèlement du service public des examens du permis de conduire ;

Le devoir d'une organisation syndicale, c'est aussi de permettre aux agents de se faire entendre ... Le SANEER, le 17 juin, vous permet de faire savoir à l'Administration si ... c'est STOP ... ou ENCORE !

Ne nous laissons pas dépouiller et maltraiter. Oui, il s'agit bien de maltraitance car la DISR, à chacune de nos rencontres félicite les IPCSR et DPCSR pour leur implication sans faille dans leurs missions de service public (voir le compte rendu de l'audience dans le cadre du préavis) mais dans sa main, elle tient le bâton de la privatisation !

Ne restons pas passifs, soyons les acteurs de notre avenir !

DSR ... Délégation à la Sécurité Routière ? Ou DSPE, la Délégation à la Sécurisation des Places d'Examen ?

JUIN 2021

Sa raison d'être, son identité consiste à établir et mettre en œuvre une politique de sécurité routière afin de réduire le nombre d'accidents de la route.

Quant à la Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire, ses deux missions principales sont :

- * définir, piloter et évaluer les politiques touchant à l'éducation et à la formation des usagers de la route ;
- * réglementer le permis de conduire et le secteur professionnel de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

VRAIMENT ?

En ce qui concerne notre secteur d'activité et en particulier l'examen du permis de conduire, la DSR remplit-elle sa mission première ... mettre en œuvre une politique de sécurité routière visant à réduire le nombre d'accidents ?

LE CONSTAT

Force est de constater que le niveau des candidats à l'examen du permis de conduire a fortement régressé depuis ces 10 dernières années. C'est une réalité que constatent tous les jours les IPCSR, ce triste constat est très souvent partagé avec les enseignants de la conduite.

La connaissance des règles élémentaires du code de la route est à peine acquise. L'externalisation de l'épreuve du code a eu pour conséquence la perte de plus de 20 points du taux de réussite, passant de 71,48 % en 2015 à 50,5 % en 2019. De plus, la DSR reconnaît une fraude massive et avérée à cet examen chez les opérateurs agréés. Les salles d'enseignement théorique dans les auto-écoles se vident au profit de la vente de forfaits Prépacode en ligne. La qualité des formations à la conduite est, elle aussi toujours plus faible, en particulier récemment. Suite à la crise sanitaire, les EECA ont eu besoin de refaire leur trésorerie et la pénurie d'enseignants ont été des facteurs aggravants.



**Le SANEER, 1ère force syndicale de la
filière Éducation et Sécurité Routières**

**Le 17 juin 2021, mobilisons-nous
pour notre avenir !**